



A R T S
V I S U E L S
ILLUSTRATION
VIE LITTÉRAIRE

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES CROISÉES

Période de résidence :
Avril et mai 2026

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES CROISÉES

GDANSK : Arts visuels (y compris film d'animation, bijou)

Période de résidence : avril et mai 2026

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européen·nes. Cette résidence à Gdansk, d'une durée de deux mois, a pour but de permettre à l'artiste de réaliser un projet de recherche et de création.

LE PARTENAIRE À GDANSK : Le Centre d'Art LAZNIA

Une des premières institutions culturelles établie en Pologne après les transformations de 1989, le centre est fondé à l'initiative d'artistes indépendants opposés aux modèles traditionnels de l'art. L'objectif de LAZNIA est de montrer les évolutions de l'art contemporain et d'en faciliter les accès auprès du public. Le centre organise des expositions, des conférences et des projections vidéo.

www.laznia.pl

CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT·E

- résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg;
- être engagé·e dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA (étudiant·es exclu·es)
- bien parler anglais et/ou polonais ;
- s'engager à séjourner pendant deux mois dans la ville d'accueil ;
- s'engager à se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour.

L'ARTISTE LAURÉAT·E BÉNÉFICIERA

- d'une allocation forfaitaire mensuelle de résidence d'un montant de 1500 euros TTC dont sera déduit si besoin le précompte des cotisations sociales, versées par la Ville de Strasbourg
- d'un logement;
- d'un atelier ou d'un accès à un lieu de travail.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- une lettre de motivation (en français **et** en anglais);
- une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français **et** en anglais)
- un texte de présentation générale du travail de l'artiste (en français **et** en anglais);
- un curriculum vitae (en français);
- un portfolio (en français);
- un RIB complet.

Les dossiers de candidatures sont à adresser uniquement par courriel **jusqu'au 12 octobre 2025** au plus tard aux deux adresses électroniques suivantes:

Direction de la Culture – Département des Arts visuels, Illustration, Livre
Contact : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

Direction des Relations Européennes, internationales et transfrontalières
Contact : DirectionRelationsEuropeennesEtInternationales@strasbourg.eu

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

Direction de la Culture – Service du développement culturel et artistique

Département des Arts visuels – Illustration – Vie Littéraire

Tél.: 03 68 98 72 86

Courriel : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu



FICHE PRATIQUE

HÉBERGEMENT

Les artistes sont hébergés dans deux bâtiments du Centre Laznia :

Laznia 1

Centrum Sztuki Współczesnej
ul. Jaskółcza 1
80-767 Gdańsk
Tél: 0048-58/ 3054050

Laznia 2

Centrum Edukacji Artystycznej
Ul. Strajku Dokerow 5
80-544 Gdansk, Nowy Port
Tél: 0048-58/ 5000234

office@laznia.pl

www.laznia.pl



Itinéraire depuis la gare centrale pour Laznia 1

Durée du trajet : 18 mn (Bus 111, 120 et Tram 9, 3)

Itinéraire depuis la gare centrale pour Laznia 2

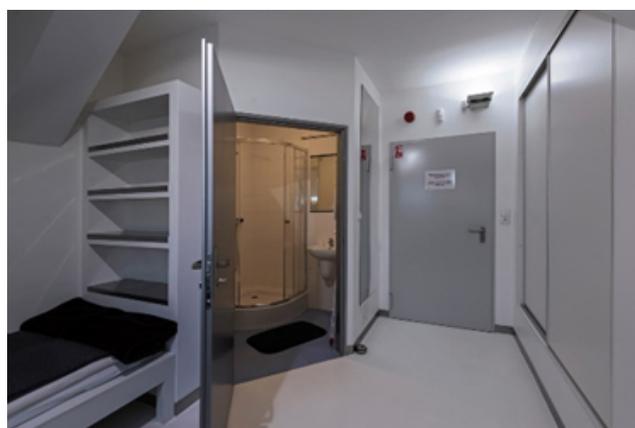
Durée du trajet : 7 km (Bus 158 et tram 9,3)

ATELIER

Les deux centres ne disposent pas d'un atelier à proprement parler, mais les studios sont bien équipés et en capacité d'accueillir un espace de travail.



Cuisine commune



L'activité du centre porte sur l'art cinématographique